



Manifestation du 31 juillet 2025

Madame, Monsieur,

À l'occasion de la manifestation prévue le 31 juillet prochain dans le secteur de la Baie du Bouveret, le Conseil municipal a pris les mesures suivantes afin de garantir la sécurité de l'événement et de la population :

- L'utilisation et la détention d'engins pyrotechniques privés sont strictement interdites dans le secteur de la manifestation.
- La possession d'armes ainsi que d'objets contondants susceptibles de perturber l'ordre public est prohibée sur l'ensemble du territoire communal.

Nous comptons sur la compréhension et la collaboration de chacun pour assurer le bon déroulement de cette manifestation.

Administration communale
de Port-Valais

Juillet 2025